

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICALSyndicat mixte
Artois
Mobilités

Séance du vendredi 9 décembre 2022

Le **vendredi 9 décembre 2022 à 10h30**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté de M. **David THELLIER**, 1^{er} vice-président, de M. **Christophe PILCH**, 2^e vice-président et de M. **Alain DUBREUCQ**, 3^e vice-président.Régulièrement convoqué
le :
2 décembre 2022**Objet :***(Point 1)*
Ouverture de crédits
provisoires – Exercice 2023**Titulaire(s) présent(s)***CABBALR (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) :*
M. David THELLIER ; M. Daniel LEFEBVRE ; M. Jean-Pierre SANSEN ; M. Ludovic IDZIAK
CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie CUVILLIER ; M. Christophe PILCH
CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ;
M. Laurent DUPORGE ; M. Dominique RÉAL ; M. Daniel KRUSZKA**Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)***CABBALR :* ; M. Julien DAGBERT ; M. Bruno CHRÉTIEN
CAHC : M. Steeve BRIOIS ; M. Philippe KEMEL ; M. Daniel MACIEJASZ ; Mme Valérie BIEGALSKI ; M.
Charly MÉHAIGNERY
CALL : M. Jean-Marc TELLIER ; M. Alain SZABO**RÉSULTAT DU VOTE :**Nombre de titulaires
en exercice :
21**Suppléant(s) présent(s)***CABBALR :* Maurice LECOMTE
CAHC : Néant
CALL : NéantNombre de titulaires
présents :
11Nombre de suppléants
présents :
1**Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)***CABBALR :* Mme Véronique CLÉRY ; M. Bernard DELETRE ; M. Bertrand LELEU ; Mme Janine PROOT ; M.
Gaëtan VERDOUCQ
CAHC : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Régis DELATTRE ; M. Bernard DELIERS ; M. Alain MASSON ;
M. Nicolas MOREAUX ; Mme Marine TONDELIER ; M. Marcello DELLA FRANCA
CALL : M. Alain BAVAY ; M. Christian CHAMPIRÉ ; M. Joachim GUFFROY ; Mme Samia SADOUNE ;
M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ; Mme Nadine DUCLOY.Nombre de suppléants
votants :
1Pouvoir(s) :
3**Pouvoirs :** Mme Valérie BIEGALSKI a donné pouvoir à Christophe PILCH ; M. Jean-Marc TELLIER a donné
pouvoir à M. Pierre CHÉRET ; M. Charly MEHAIGNERY a donné pouvoir à Laurent DUPORGE.Nombre total de
votants :
15**Suppléances :** M. Julien DAGBERT a été suppléé par M. Maurice LECOMTE ;**Secrétaire de séance :** M. Daniel LEFEBVREAccusé de réception
du contrôle de légalité
Le : **13/12/2022****Administration :** Paskal BARBELETTE ; Quentin DENOYELLE ; Benoît DESCAMPS ; Élise POUILLET ;
Fabrice SIROP ; Stéphanie HUBINETPublication
Le : **13/12/2022**Certifié exécutoire
Le : **13/12/2022****LE COMITÉ RAPPELLE** que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être
saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification
et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de
recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Mise à jour du guide de la commande publique d'Artois Mobilités.

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2021/47/CS approuvant le guide de la commande publique d'Artois Mobilités ;

Vu le guide de la commande publique d'Artois Mobilités ;

Considérant que suite à des modifications de procédures internes et des seuils réglementaires, il est nécessaire d'actualiser le guide de la commande publique ;

Vu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : **APPROUVE** l'actualisation du guide de la commande publique d'Artois Mobilités.

Article 2 : **APPROUVE** l'ajout de lignes supplémentaires à la nomenclature des achats d'Artois Mobilités comme suit :

11,01b	Expérimentation d'achat de véhicules pour l'autopartage
12.06b	Autres produits mobiliers pour mobilité douce (arceaux vélos, supports trottinettes etc.....)
45.04	Analyse et essais des matériaux dans le cadre d'une procédure liée à un contentieux (assurance, défaut dans les constructions)
46.08b	Remplacement des matériels de sanitaire et plomberie dans le cadre d'un contentieux (dépôt de Béthune)
49	Service lié à l'agriculture et à la gestion de l'environnement
49.01	Entretien des espaces verts par éco-pâturage

Article 3 : **PRÉCISE** que la nomenclature achat fait l'objet de sa première mise à jour et **AUTORISE** le président à procéder aux modifications de cette dernière.

Résultat du vote :

Abstention(s) :

Pour :

Contre : Unanimité

Fait et délibéré le 9 décembre 2022

Pour extrait certifié conforme.

Laurent DUPORGE
Président d'Artois Mobilités